

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 21 (1903)

Heft: 89

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.

2^{es} Semester 3.

Ausland: Zuschlag das Poste.

Es kann nur bei der Post abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt**Fenille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio**Erscheint 1—2 mal täglich;
ausgenommen Sonn- und Feiertage.**Rédaction et Administration**
im Eidgenössischen Handelsdepartement.**Annonsen-Pacht:** Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespalte Borgiazelle (für das Ausland 35 Cts.).**Rédaction et Administration**
au Département fédéral du commerce.Parait 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fêtes exceptés.**Régie des annonces:** Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).**Inhalt — Sommaire**

Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Recettes des douanes et des contributions indirectes en France. — Geschäftliche Lage in den Vereinigten Staaten von Amerika.

Amtlicher Teil — Partie officielle**Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.****Kölnerische Glas-Versicherungs-Aktien-Gesellschaft in Köln a. Rh.**

Unter Aufhebung des bisherigen wird das Rechtsdomizil für den Kanton Waadt bei Herrn Jules Logoz, Avenue du Simplon 27, in Lausanne verzeigt.

(D. 25)

Zürich, den 2. März 1903.

Die Direktion für die Schweiz:
Gebr. Denner, Zürich.**Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.****I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.**

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1903. 2. März. Die Firma A. Bosschart-Moser in Bern (S. H. A. B. Nr. 723 vom 1. August 1901, pag. 1089) ist infolge Verkaufs des Geschäfts erloschen.

Bureau de Porrentruy.

4 mars. La raison Vve F. Farine, à Allé (F. o. s. du c. du 27 septembre 1899, n° 304, page 1223), est radiée ensuite du décès de la titulaire; l'actif et le passif sont repris par la maison Pierre Riat, à Allé, légataire universel de veuve Farine.

4 mars. Le chef de la maison Pierre Riat, à Allé, est Pierre Riat, originaire de Allé et y domicilié. Genre de commerce: Boulangerie et commerce de bois.

Zug — Zug — Zago

1903. 28. Februar. Die Firma M. Zimmermann in Baar (S. H. A. B. Nr. 54 vom 14. April 1883/L, pag. 416) ist infolge Todes des Inhabers erloschen; Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «M. Zimmermann's Erben» in Baar.

28. Februar. Frau Witwe Maria Anna Zimmermann-Hürlimann, Alois, Mathilde, August und Josephine Zimmermann, alle von Weggis (Kt. Luzern), erstere drei wohnhaft in Baar, letztere zwei abwesend und vertreten durch das Einwohnerwaisenamt Baar, Marie Weber-Zimmermann, von Zug, auf Insel Schwandau (Lowerz), und Carolina Weissenbach-Zimmermann, von und in Baar, haben unter der Firma M. Zimmermann's Erben in Baar eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung in das Handelsregister beginnt und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «M. Zimmermann» übernimmt. Zur Vertretung der Gesellschaft ist allein befugt: Alois Zimmermann. Natur des Geschäfts: Drogen, Farb- und Kolonialwaren.

Fribourg — Fribourg — Friborgo

Bureau de Fribourg.

1903. 4. mars. Albert Menoud, de La Magne, et Albert Sieber, de Fribourg, les deux domiciliés à Fribourg, ont constitué en cette ville sous la raison sociale A. Menoud & Sieber, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} février 1903. Genre de commerce: Combustibles. Bureau: Rue du Temple n° 41.

Bureau de Morat (district du Lac).

4 mars. Le chef de la maison Gustave Liechti, à Morat, est Gustave Liechti frère Louis, de et à Morat. Genre de commerce: Denrées coloniales et conserves alimentaires. Local: Grand'Rue, n° 84, à Morat.

Bureau de Romont (district de la Glâne).

3 mars. La commission de la Société de la laiterie de Chappel-Gillarens, association dont le siège est à Gillarens (F. o. s. du c. du 6 mars 1888, n° 30, pag. 235), est composée comme suit à partir du 28 février dernier: Président: Victor Périsset, à Gillarens; Secrétaire: Joseph August, à Chappel; Membres: Victor Grivel, au dit lieu; Pierre Périsset et Edouard Cransaz, à Gillarens. Les quatre premiers remplacent Romain Grivel, François Cransaz, Joseph Grivel et Joseph Dorthe.

3 mars. Dans la commission de la Société de laiterie ou de fromagerie de Billens, association ayant son siège à Billens (F. o. s. du c. du 17 mars 1888, n° 37, page 282), Maurice Sugaux, à Billens, remplace comme secrétaire Charles Maillard. Celui-ci est remplacé comme membre par Martin Jorand, à Billens.

Waadt — Vaud — Vaud

1903. 4. mars. La raison Joseph Maudonet, dont le siège est à Ecoteaux (Au Chaumiaux), achat et vente de lait et de ses produits (F. o. s.

Abonnement:

Suisse: un an pour Fr. 6.

2^{es} semestre 3.

Etranger: Plus frais de port.

On s'abonne exclusivement

aux offices postaux

Prix du numéro 10/cts.

Bureau d'Oron

10 Cts.

du c. du 12 février 1895 et du 25 juin 1896, n° 176), est radiée par suite de départ du titulaire.

Bureau de Vevey.

3 mars. Banque Populaire Suisse (Schweizerische Volksbank), ayant son siège principal à Berne et comptoir à Montreux (F. o. s. du c. du 12 février 1883, n° 18, page 130, du 26 juillet 1901, n° 267, page 130 et du 8 décembre 1902, n° 432, page 1725). Le conseil d'administration a décidé l'introduction de la signature collective pour toutes les banques d'arrondissement et les comptoirs de la Banque Populaire suisse. En modification de la décision du conseil d'administration du 20 juin 1892, l'inspecteur Robert Demmler a été autorisé à signer pour toutes les banques d'arrondissement et les comptoirs, sans qu'il soit obligé de faire précéder son nom des mots «par procuration», comme cela avait été le cas jusqu'à présent. De plus, la signature collective par procuration a été confiée à Julien Meyrat, chef-comptable et Christian Fuhrer, papetier, les deux à Montreux. Sont donc autorisés à signer pour le comptoir de Montreux; le directeur général Ochsner, l'inspecteur Demmler et le directeur Emile Yersin, collectivement entre eux avec l'un des fondés de pouvoirs collectifs, savoir: Julien Meyrat, chef-comptable et Christian Fuhrer, papetier. Ces fondés de pouvoirs signeront par procuration, soit avec le directeur général, l'inspecteur ou le directeur, ou entre eux. Les signatures du directeur général Ochsner, de l'inspecteur Demmler et du directeur Emile Yersin, dont chaquune était valable à elle seule auparavant, devront donc être accompagnées dès à présent de la signature de l'un ou de l'autre des fonctionnaires précités.

4 mars. Le chef de la maison H. Weber, à Montreux, est Henriette, fille de Etienne Haas, épouse de Charles-Guillaume Weber, de Ranis (Saxe), domiciliée à Bon Port, Montreux (commune des Planches). Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel des Bains, à Montreux. (Dame Weber exerce son commerce avec l'autorisation expresse de son mari.)

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle, à Montreux.

4 mars. La raison Srs Schöllhammer, à La Tour de Peilz, société en nom collectif (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1892, n° 212, page 853), est radiée ensuite de cessation de commerce.

4 mars. Le chef de la maison J. Maret, à Montreux, est Joseph, fils d'Auguste Maret, de Bagnes (Valais), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel-Restaurant de la Tonhalle,

CONFÉDÉRATION SUISSE.

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX.
Dénonciation

de l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4% III^e hypothèque, des chemins de fer de l'Union Suisse
du 1^{er} octobre 1892

Conversion

du dit emprunt ainsi que de l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4%, du chemin de fer du Nord-Est Suisse
du 1^{er} mars 1889.

Par l'arrêté fédéral du 24 avril 1902, le Conseil fédéral a été autorisé à dénoncer entre autres l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4% III^e hypothèque des chemins de fer de l'Union Suisse du 1^{er} octobre 1892 et celui de fr. 5,000,000 à 4% du chemin de fer du Nord-Est Suisse du 1^{er} mars 1889 et à offrir aux porteurs de ces titres la conversion en obligations 3½% des chemins de fer fédéraux.

En exécution de cet arrêté, le Conseil fédéral a pris la décision suivante: I. Par la présente publication, l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4% III^e hypothèque, des chemins de fer de l'Union Suisse du 1^{er} octobre 1892 est dénoncé

pour le 1^{er} octobre 1903

et l'époque du remboursement de l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4% du chemin de fer Nord-Est Suisse du 1^{er} mars 1889 est fixée

au 1^{er} décembre 1903.

II. La conversion au pair en obligations 3½% de l'emprunt des chemins de fer fédéraux de 1902, avec décompte réciproque des intérêts courus, est offerte aux porteurs de titres de l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4% III^e hypothèque des chemins de fer de l'Union Suisse du 1^{er} octobre 1892 ainsi qu'à ceux de l'emprunt de fr. 5,000,000 à 4% du chemin de fer du Nord-Est Suisse du 1^{er} mars 1889.

III. Il ne sera pas ouvert de souscription contre espèces.

IV. La Direction générale des chemins de fer fédéraux est chargée de l'exécution de la présente décision.

BERNE, le 13 février 1903.

Au nom du Conseil fédéral Suisse,
Le chef du Département des finances:
CONTESSE.

La Direction générale des chemins de fer fédéraux, en exécution de la décision ci-dessus du Conseil fédéral, fait savoir:

I. Les porteurs de titres de l'emprunt 4% Union Suisse III^e hypothèque et de l'emprunt 4% Nord-Est Suisse 1889 qui désirent la conversion de leurs titres sont priés d'en faire l'échange,

du 2 au 14 mars prochain

contre des obligations de l'emprunt 3½% des chemins de fer fédéraux de 1902 aux domiciles indiqués ci-après.

L'échange se fera comme suit:

EMPRUNT 4% UNION SUISSE III^e HYPOTHÈQUE

2 titres de fr. 500 (ou un titre de fr. 1000) fr. 1000.—
plus intérêt du 1^{er} octobre 1902 au 1^{er} octobre

1903, soit 1 an à 4% » 40.— fr. 1040.—

contre:

1 obligation 3½% des chemins de fer fédéraux de 1902, jouissance 1^{er} janvier 1903 au pair fr. 1000.—

plus intérêt du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 1903,
soit 9 mois à 3½% » 26.25 1026.25

et une soultre en espèces de fr. 13.75

1 titre de fr. 5000 fr. 5000.—
plus intérêt du 1^{er} octobre 1902 au 1^{er} octobre 1903, soit 1 an à 4% » 200.— fr. 5200.—

contre:

5 obligations 3½% des chemins de fer fédéraux de 1902, jouissance 1^{er} janvier 1903 au pair fr. 5000.—

plus intérêt du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 1903,
soit 9 mois à 3½% » 131.25 5131.25

et une soultre en espèces de fr. 68.75

Les titres de l'emprunt ci-dessus présentés à la conversion doivent être remis avec leurs talons; les obligations 3½% des chemins de fer fédéraux remises en échange portent les coupons au 30 juin 1903 et suivants.

Steinkohlen-Consum-Gesellschaft Glarus.

Einladung zur ordentlichen Hauptversammlung

Mittwoch, den 25. März 1903, nachmittags 3½ Uhr

im Glarnerhof in Glarus

zur Erledigung folgender Geschäfte: (471)

1) Bestätigung der von der ausserordentlichen Versammlung vom 18. Februar 1903 beschlossenen Statutenänderung.

2) Rechnungsablage und Decharge-Erteilung.

3) Verteilung des Rechnungsüberschusses im Sinne von § 7 der neuen Statuten.

Anträge zu dieser Versammlung sind bis spätestens den 15. März a. c. dem Präsidenten Herrn Heinrich Kubli-Trümpty in Netstal einzureichen.

Der Verwaltungsrat.

EMPRUNT 4% NORD-EST SUISSE DE 1889

2 titres de fr. 500	fr. 1000.—
plus intérêt du 1 ^{er} décembre 1902 au 1 ^{er} décembre	
1903, soit 1 an à 4%	» 40.— fr. 1040.—

contre:

1 obligation 3½% des chemins de fer fédéraux de 1902, jouissance 1 ^{er} janvier 1903 au pair	fr. 1000.—
plus intérêt du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} décembre 1903, soit 11 mois à 3½% » 32.10 1032.10	
et une soultre en espèces de fr. 7.90	

Les titres de l'emprunt ci-dessus présentés à la conversion doivent être remis avec leurs coupons non échus au 1^{er} juin et au 1^{er} décembre 1903. Le montant des coupons manquants est à payer par le porteur des titres lors de leur présentation; les obligations 3½% des chemins de fer fédéraux remises en échange portent les coupons au 30 juin 1903 et suivants.

DOMICILES DE CONVERSION.

Aarau:	Banque d'Argovie.	Lausanne:	Banque Cantonale Vaudoise.
Bâle:	Banqueverein Suisse.	Lugano:	Banque de la Suisse Italiennes.
	Banque Commerciale de Bâle.		Banque de Lucerne.
	Banque Fédérale (S.A.), Comptoir.		Banque Cantonale Neuchâteloise et sa Succursale de la Chaux-de-Fonds.
Bellinzona:	Banque Cantonale Tessinoise.	Schaffhouse:	Banque de Schaffhouse.
Berne:	Banque cantonale de Berne et ses Succursales et Comptoir.	Soleure:	Banque Cantonale de Soleure.
	Banque Fédérale (S.A.), Comptoir.	St-Gall:	Banqueverein Suisse.
Coire:	Banque Cantonale des Grisons.		Banque Fédérale (S.A.), Comptoir.
Frauenfeld:	Banque hypothécaire de Thurgovie.		Banque Commerciale de St-Gall.
Genève:	Union Financière de Genève.	Weinfelden:	Banque Cantonale de Thurgovie.
	Banque Fédérale (S.A.), Comptoir.	Winterthour:	Banque de Winterthour.
Glaris:	Banque de Glaris.	Zurich:	Société de Crédit Suisse.
	Banque Cantonale de Glaris.		Banque Fédérale (S.A.).
Lausanne:	Banque Fédérale (S.A.), Comptoir.		Banqueverein Suisse.

IL (422)

Le remboursement des titres non convertis aura lieu:
à la Caisse principale des chemins de fer fédéraux à Berne,
du I^{er} arrondissement des Cff. à Lausanne,
» II^e » à Bâle,
» III^e » à Zurich,
» IV^e » à St-Gall,
ainsi qu'aux caisses des établissements de banque ci-après:

Banque Cantonale de Berne, à Berne,	Société de Crédit Suisse, à Zurich,
Banqueverein Suisse, à Bâle,	Banque Fédérale, S. A., à Zurich,
Banque Commerciale de Bâle, à Bâle,	Union financière de Genève, à Genève,
le 1 ^{er} octobre 1903, pour l'emprunt 4% Union Suisse III ^e hypothèque,	le 1 ^{er} décembre 1903, pour l'emprunt 4% Nord-Est Suisse 1889.

Dès ces jours, les titres cesseront de porter intérêt.
Les titres remboursables doivent être remis avec leurs talons.

BERNE, le 24 février 1903.

Pour la Direction générale des chemins de fer fédéraux:
DUBOIS.

Bank in Glarus.

Die Coupons Nr. 6 unserer Aktien, werden mit Fr. 28.— pr. Sk., ausser an unserer eigenen Kassa, eingelöst. (472)

Zürich durch die Schweiz. Kreditanstalt,
Basel durch die Basler Handelsbank.

Actiengesellschaft für Nutzbarmachung der Wasserkräfte an der Glatt.
Der per 1902 fällige Dividendencoupon wird mit Fr. 25 eingelöst bei der Kantonalbank Zürich und deren Filialen. (477)
Bülach, den 5. März 1903.

Der Verwaltungsrat.

Rudolf Mosse, Annoncen-Expedition, Zürich, Ber.

Società Industriale Elettrico-Chimica di Pont Saint-Martin, Mailand.

Via Tomaso Grossi N° 10.

Die Herren Aktionäre unserer Gesellschaft werden hiermit auf Grund des Art. 15 der Gesellschaftsstatuten zu der am 28. März 1903, und mangels der erforderlichen Stimmenzahl am 7. April, stets um 9½ Uhr vormittags, im Lokale des Credito Italiano, Mailand, Piazza Cordusio, stattfindenden

ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlung eingeladen.

Tagesordnung:

- 1) Bericht des Verwaltungsrates. (468)
- 2) Bericht der Rechnungsrevisoren.
- 3) Beschluss über die Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 1902.
- 4) Wahl von 3 Rechnungsrevisoren und 2 Stellvertretern, sowie Beschlussfassung über deren Entschädigung für das laufende Jahr.

Ausserordentlicher Teil.

- 5) Vorschlag bezüglich Schaffung und Ausgabe von Obligationen und dementsprechende Beschlussfassung.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, haben die Herren Aktionäre ihre Aktien bis spätestens 20. ds. Mts. bei dem Credito Italiano in Mailand, Genua oder Rom zu hinterlegen, woselbst auch die Eintrittskarten abgegeben werden.

Mailand, den 4. März 1903.

Der Präsident:

Enrico Rava.

Impresa di Navigazione sul Lago Maggiore.

Società anonima con sede in MILANO.

Capitale L. 2,000,000 interamente versato.

On porte à la connaissance de Messieurs les actionnaires de l'Impresa di Navigazione sul Lago Maggiore que le coupon n° 14 des actions anciennes est payable, à partir du 16 courant, en Lires cinquante (L. 50), et que le change en monnaie suisse sera à convenir directement entre le porteur d'actions et la caisse de paiement. (470.)

Les caisses de paiement sont les suivantes :

Zecarie Pisa, Milan, rue Joseph Verdi, 4.
Les Fils Dreyfus & C°, Bâle.
Banque de Lucerne, Lucerne.
E. Sidler & C°, Lucerne.
Banque de la Suisse Italienne, Lugano.
Banca Cantonale Ticinese, Bellinzona.

MILANO, le 4 mars 1903.

Le conseil d'administration.

DISTILLERIE FRIBOURGEOISE.

Société par action, Fribourg.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le samedi, 14 mars, à 3 heures de l'après-midi, à la grande salle de l'Hôtel du Chamois à Fribourg.

Ordre du jour: Rapport du président. Reddition des comptes. Divers. Fribourg, le 4 mars 1903. (469)

Au nom du comité de direction,

Le secrétaire: Le président:

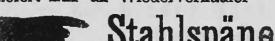
Th. Jenny.

Delley.

Bieler Stahlspänefabrik

(grösstes Etablissement dieser Branche
in der Schweiz)

liefert nur an Wiederverkäufer



Stahlspäne und Stahlwolle

in vorzüglichster Qualität. — Silberne
Medaille Thun 1899.

(188) H. Kleinert & Cie. in Biel.

Apprenti de commerce.

On demande pour un jeune homme de bonne famille de la Suisse allemande, sortant prochainement de l'école secondaire, une place d'apprenti dans une maison de commerce sérieuse de la Suisse française, où il pourra apprendre à fond la langue française et les traveaux de bureau. Offres à adresser sous initiales E 99 à Rodolphe Mosse, Berne. (444)

Teilhaber gesucht.

Tüchtiger Fachmann sucht jüngeren Kaufmann mit einer Einlage von Fr. 3—5000 zur Fabrikation und dem Vertrieb von Spirituosen.

Branchenkenntnis erwünscht.

Offerten unter Chiffre Z H 1933 an die Annoncen-Expedition Rudolf Mosse in Zürich. (473)

Amerik. Buchführung lehrt gründlich durch Unterrichtsbüro. Erfolg garantiert. Verl. Sie Gratisprospekt. « H. Frisch, Bücherexperte, Zürich. (220)

Tüchtiger

Maschinenschreiber u. Stenograph, der drei Landessprachen in Wort und Schrift mächtig, sucht jetzige, ungekünte Stellung baldmöglichst zu wechseln. Beste Referenzen. Ansprüche bescheiden. Gef. Offerten beliebt man unter Chiffre Z T 1919 an die Annoncen-Expedition Rudolf Mosse in Zürich. (476)

Lehrlingsstelle gesucht

Ein tüchtiger gebildeter junger Mann von 18 Jahren, der deutschen, französischen u. italienischen Sprache mächtig, sucht Lehrstelle in einem Engtros-Hause oder Bureau einer grossern Fabrik. Gef. Offerten sind zu richten an das Postfach Nr. 12, Hauptpost Biel. (445)

Für Papier- und Tuchfabriken.

Wer ist regelmässiger Abnehmer von Papierabfällen, alten und neuen Tuch-Lumpen. (475)

Offerten unter Chiffre Z L 1886 an Rudolf Mosse in Zürich.

Fabrikation

Reise-Kommissionscarnets

von

J. Kupferschmid's Söhne, Biel.

Nr. 1, 15 cm hoch, per Dutz. Fr. 5.40.
» 2, 18 » » » » 6.
» 3, 21 » » » » 7.20.

Jedes Carnet mit zwei Doppelblatt 1—50, eventuell auch fortlaufend nummeriert. Anfertigung jeder beliebigen Grösse und Stärke nach Angabe, wie auch mit Druck, billigst berechnet. (220)

Handels-Auskünfte-Renseignements commerciaux

Aarau: Oscar Heller, Notar, Inkasso, Rechtsbüro.

Aargau: Mägenwil bei Baden.

A. Rohr, Notar, Inkasso u. Rechtsbüro.

Basel: Dr. J. Knorr, Advokatur etc.

— Dr. Otto Lutz, Advokaturbüro, 38, Aeschenvorstadt.

— Dr. Chr. Röthenberger, Advokatur etc.

Berne: C. Tengen, not. Recouvrements.

— A. Bauer & Co, Auskünfte, Spedit., Inkas.

— Bureau Confidential (A. Gugger), Informations- u. Rechtsbüro. Schwellenstrasse 18, A. Gugger.

— Dr. Ernst, Rechtsanwalt, Hdbsadvokat.

— Emil Jenal, Internationales Handels-

auskunfbüro.

Biel: Dr. F. Courvoisier, avocat.

— C. R. Hoffmann, Advokatur u. Inkasso.

— Moeser & Feilmann, Advokatur, Amts-

notariat, Inkasso, Konkursachen, Inform.

Bülach: A. Andrey, notaire, renseigne.

— C. Chaudron, not. recouvre.

— Chaux-de-Fonds: Ch. E. Gallandre,

notaire, encoussé, recouvr.

— Chêne: Peter Bäuerle, Inkasso, Rechtsver-

tretungen in Betreibungen, Konkursen,

Accordmobil, kommerz, Streitigkeiten etc.

— Joh. Hartmann, Inkasso u. Rechtsbüro.

— K. Hitz, Inkassi aller Art, Geldvermittl.

Verwaltungen, Immobilienverkehr, Infor-

mationen. Beste Referenzen.

— Jel. Meuli, Inkasso, Informationen.

Davos: P. Salzgeber, Advokatur u. Ink.

Erlach: A. Brüder, Amtenstor, Inkasso,

Rechtsbüro, Konkursachen, Inform.

Fribourg: E. Böllmann, avocat. Conten-

teux, recouvr. Corresp. allem. et franc.

Genève: Hervé & Guerchet.

Maison fondée en 1872.

Reueignements et recouvrements sur tous

Brevets d'invention.

Tarif sur demande.

— E. Barré, Bd du théâtre 7. Remises de

commerce, v. immobili, renseigne, recouvr.

Gränichen-Aarau: Stürmann & Sand-

meyer, Rechts- und Inkassobüro.

Lausanne: E. Glas-Chollet, agence com.

— Dr. Ch. Seestari, avocat, Rue de

Bourg, 8. et

Vevey: Place ancien Port, 1.

— Dr. G. Weisz, avocat. Pl. St. François.

Locle: Dr. E. Borel & G. Maldmann, avocats.

Lugano: Dr. E. Weber, deutsch. Fürspr.

Lucern: Conrad Frank, Inkasso u. Inf.

— Franz Reuter, Inkasso und Rechts-

agenturbüro.

Monthey (Valais): J. Gilliez, agent

d'affaires. Recouvrements et Renseignem.

Morges: A. Duttol, agent d'affaires patenté.

Agence de renseignements commerciaux.

Murten: H. Hafner, Advokatur u. Inkasso.

Nençhâtel: Ad. Berthoud, avocat. Con-

tenteux, recouvrements, assurances.

— Dr. Francis Mauler et Dr. Edmond Ber-

thond, avocats et notaire.

Rheinfelden: O. Mahrer, Notaris- u.

Rechtsbüro, Inf., Ink., Konkursachen.

St. Gallen: Otto Baumann, Inkasso- und

Informationsbüro, Rechtsagentur; Ge-

schäftsführer des Vereins Creditreform.

— Dr. B. Grübler, Advokatur, Besorgung

von Rechtsangelegenheiten in N.-Amerika,

Patentrecht. 44, St. Leonhardstrasse.

— A. Härtsch, Anwalt, u. Inkassobüro.

Informationen für die ganze Schweiz.

Prozessführung i. d. Kantonen St. Gallen,

Appenzell I.-Rh. und A.-Rh. Empfohlen

vom Verein Schweiz. Geschäftreisender.

— Dr. jur. R. Wetter, Advokatur u. Inkasso.

Schaffhausen: J. Oechslin, Agent. Gütl.

u. gerichtl. Inkassi, Inform. Vert. b. Konk.

Schwyz: Agenturen & Incasse-Bureau

Michael Küller. 80jahr. Praxis.

Küssnacht: Dr. J. Bäber, Advokat.

u. Inkasso. Vert. f. ganze Centralschw.

Sierre (Siders): O. de Chastany, av. et not.

Seelothurn: H. Guelbert, Internat. In-

form. u. Inkassobüro. Verein Kreditref.

— Dr. B. Mard, Advokatur und Notariat,

Inkasso.

Urau von Arx, Advokatur und Inkasso.

Spiez: Joh. Jost, Not. Vertretung, Ink.

Thal (St. Gallen): Dr. C. Roth, Advokat.

Thun: Günter & Sohn, Not., Inkassi, Inf.

Wiler: Jaillet, Jules, not. et greffier.

Weinfelden (Thurgau): Dr. H. Elliker,

a. Gerichtspräsident, Rechtsanwalt. Ad-

vokatur- und Inkassobüro.

Werd: F. Willommet, agent d'affaires.

Zürich I: J. G. Arndt, Rechtsbüro.

Zürich: Die Auskunftel W. Schimelpfeng

in Zürich, Bahnhofstr. 69 (30 Bureaux

mit über 1000 Angestellten vertreten in

Amerika u. Australien durch The Brad-

street Company), erteilt nun kaufmännische

Auskünfte. Jahresbericht und Tarif werden

den auf Wunsch postfrei zugesandt.

— Dr. Brennwald, Rechtsanwalt, Bahnhof-

strasse 110, Advokatur, Inkasso, Inform.

Schweiz, Informations-Bureau, Bahnhof-

strasse 16, Zürich I (gegründet anno

1880). Auskünfte auf Schweiz und Aus-

land bis in die fernsten Weltteile. Adresen

für Bezug und Absatz. Beschaffung von

Agenten. Telephonenumber: 1854.

— A. Weid-Furrer, 16, Müllerstrasse.

Internationale Transporte, Möbeltransporte, Lagerhaus.

Schweiz. Gipswerke A.-G. Basel.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Mittwoch, den 11. März 1903, nachmittags 3 Uhr,

im Hotel Storchen in Basel.

Traktanden:

1) Abnahme der Jahresrechnung und des Geschäftsberichtes pro 1902, sowie des Berichtes der Rechnungsrevisoren und Décharge-Erteilung an die Verwaltungsrat.

2) Beschlussfassung über das Ergebnis des Geschäftsjahres 1902. (407)

3) Wahl der Kontrollstelle für das Jahr 1903. Die Jahresbilanz, sowie der Bericht der Rechnungsrevisoren sind vom 3. März 1903 an im Geschäftsbüro, Leonardsgraben 20, zur Einsicht der Herren Aktionäre aufgelegt, woselbst auch die Hinterlegung der Aktien laut § 11 der Statuten bis spätestens den 10. März 1903 zu erfolgen hat.

Der Verwaltungsrat.

Incasso- & Effectenbank in Zürich.

Generalversammlung der Aktionäre

Donnerstag, den 12. März 1903, vormittags 11 1/2 Uhr,

in der Tonhalle (Übungssäle) in Zürich.

Traktanden:

1) Abnahme der Jahresrechnung pro 1902 und Décharge-Erteilung an die Verwaltung.

2) Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.

3) Wahl der Kontrollstelle für das Jahr 1903. Stimmkarten können vom 2. März an gegen Einreichung eines Nummernverzeichnisses der zu vertretenden Aktionen an unserer Kasse bezogen werden. Vom gleichen Tag an und am gleichen Orte sind Bilanz und Jahresrechnung den Aktionären zur Einsicht aufgelegt. (374)

Zürich, den 24. Februar 1903.

Der Verwaltungsrat.

Russische Gesellschaft für Theehandel,

mit dem Hauptsitze in Moskau,

welche statistisch nachweisbar in Russland den grössten Konsum erzielt, beabsichtigt den Export nach sämtlichen Staaten Europas aufzunehmen und sucht direkte Verbindung in allen Teilen des Kontinents mit solchen konsumtionsfähigen Kaufleuten, der einschlägigen Branchen, welche den alleinigen Verkauf von paketiertem Thee für Stadt und Rayon fix übernehmen.

Geneigte Anträge nur von direkten grösseren Kaufleuten unter Chiffre « U. Theehandel » an Rudolf Mosse, Zürich, erbieten. (474)